

Le directeur général

Affaire suivie par :
Cabinet du directeur général
04 27 86 55 00
ars-ara-direction-generale@ars.sante.fr

Monsieur André CHASSAIGNE
Député du Puy-de-Dôme
4, place Jean-Antoine Pourtier
63890 ST-AMANT-ROCHE-SAVINE

Ref. : 2021 - 181

Lyon, le 13 octobre 2021

Objet : CH d'Ambert
PJ : Demande de mobilisation de la réserve sanitaire

Monsieur le Député,

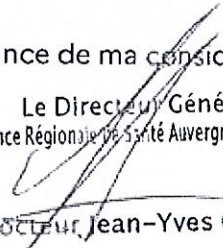
Par courrier en date du 8 octobre, vous avez attiré mon attention sur les conséquences pour le Centre hospitalier d'Ambert de l'entrée en vigueur de l'article 33 de la loi RIST dont les dispositions seront mises en œuvre en fin d'année et la nécessité de recourir à la mobilisation de la réserve sanitaire pour maintenir l'ouverture permanente du service des urgences et du SMUR jusqu'à la fin de l'année.

Aussi, je vous informe que j'ai adressé ce jour par mail une demande officielle de mobilisation de la réserve sanitaire à la direction générale de la santé pour le Centre hospitalier d'Ambert, demande que je soutiens personnellement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Bien à vous


DOCTEUR JEAN-YVES GRALL